

i2S  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 1.333.991,36 €  
Siège social : 28-30, rue Jean Perrin - Bâtiment B 30  
Parc Technologique Europarc du Haut-Lévêque 33608 PESSAC CEDEX  
315 387 688 RCS BORDEAUX

\*

Nombre d'actions nominatives :  
Nombre de voix :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2008

**FORMULAIRE DE VOTE A DISTANCE**

(valable pour toutes les assemblées successives  
convoquées avec le même ordre du jour)

Le soussigné :  
Nom :  
Prénom usuel :  
Domicile :

Propriétaire de (1) (2)  
Usufruitier de (1) (2)  
Nu propriétaire de (1) (2)

actions nominatives inscrites dans les comptes de la société à la date requise par les statuts pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale.

Emet le vote suivant sur chacune des résolutions proposées au suffrage de l'assemblée :

PREMIERE RESOLUTION (*Achat par la société de ses propres actions*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de Commerce institué par l'article 37 de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, autorise le Directoire à acheter un nombre d'actions de la société représentant jusqu'à 10 % de son capital social, aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société, et ce pendant une durée de 18 mois, à compter du 31 octobre 2008, soit jusqu'au 30 avril 2010.

Le prix de l'action sera celui du cours de l'action le jour de l'achat par le Directoire.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens.

(1) Rayer les mentions inutiles  
(2) Indiquer le nombre

Le Directoire informera chaque mois l'Autorité des Marchés Financiers des achats, cessions, transferts et, le cas échéant, des annulations ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale décide que le Directoire pourra déléguer à son Président ou, avec son accord, à un de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération ; les personnes désignées rendront compte au Directoire de l'utilisation faite de ces pouvoirs dans les conditions prévues par le Directoire.

Un rapport spécial sera établi par le Directoire pour informer chaque année l'assemblée générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées ; ce rapport précisera notamment le nombre et le prix des actions ainsi acquises.

VOTE **POUR** (1)  
 VOTE **CONTRE** (1)  
 Abstention (1)

#### DEUXIEME RESOLUTION (réduction du capital social par voie d'annulation d'actions)

L'Assemblée Générale décide que les actions achetées dans le cadre de la délégation visée sous la première résolution ci-avant, pourront être annulées par voie de réduction du capital social de la société dans les conditions légales et réglementaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale délègue au Directoire tous pouvoirs en vue de réduire le capital social de la société par voie d'annulation d'actions dans la limite de 10% du capital social de la société par périodes de 24 mois.

VOTE **POUR** (1)  
 VOTE **CONTRE** (1)  
 Abstention (1)

#### TROISIEME RESOLUTION (Modification de l'adresse du siège social)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire et celui du Conseil de Surveillance, décide d'ôter de l'adresse du siège social les termes « Bâtiment B30 » et « Parc Technologique Europarc du Haut-Lévêque ».

VOTE **POUR** (1)  
 VOTE **CONTRE** (1)  
 Abstention (1)

#### QUATRIEME RESOLUTION (Modification de l'article 4 « Siège social » des statuts)

L'Assemblée Générale, en suite de l'adoption de la troisième résolution, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 « Siège social » des statuts :

(1) Rayer les mentions inutiles

Article 4 – Siège social

Le premier alinéa est supprimé et remplacé par l'alinéa suivant :

« Le siège social est fixé : 28-30, rue Jean Perrin 33608 PESSAC CEDEX. »

Le reste de l'article est inchangé.

VOTE **POUR** (1)  
VOTE **CONTRE** (1)  
Abstention (1)

CINQUIEME RESOLUTION (*Pouvoirs pour les formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

VOTE **POUR** (1)  
VOTE **CONTRE** (1)  
Abstention (1)

\* \* \*

**I M P O R T A N T**

Le soussigné est informé que :

- toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution ;
- pour être valable, le formulaire de vote doit être complété par :
  - \* l'indication des nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire
  - \* la signature de celui-ci ou celle de son représentant légal ou judiciaire
- pour être pris en compte, le formulaire de vote à distance doit nous parvenir par tout moyen à votre convenance, au plus tard le jour de l'assemblée générale et avant l'heure de sa réunion ;
- tout actionnaire peut voter à distance sur papier, nonobstant toute disposition contraire des statuts.

Fait à  
le

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles